

Bruno Janet (France Télécom) : « Chaque Français peut avoir le haut débit ! »

36 000 Communes : La dernière fois que vous vous êtes exprimé devant les maires ruraux, c'était en 2006 lors de l'AG de l'AMRF à Lyon. Qu'est-ce qui a changé depuis ?

Bruno Janet : Il y a eu une prise de conscience des élus. Aujourd'hui, ils sont 100% à considérer que le haut débit constitue un enjeu stratégique pour leur commune.

Il y a 2 ans, beaucoup de maires ruraux protestaient parce qu'ils n'avaient pas encore l'ADSL. La couverture du territoire a beaucoup progressé. Aujourd'hui plus de 98% de la population sont éligibles à l'ADSL et 100% des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) sont équipés.

36 000 Communes : Ce qui reste se trouve probablement dans les territoires ruraux...

B. J. : Ce n'est pas si simple ! Les foyers qui ne sont pas couverts sont ceux qui se situent à plus de 7 km d'un central téléphonique. Or, dans certaines périphéries de ville, certains habitants sont à plus de 7 km du central. Historiquement, la plus grande zone d'ombre de France était située à Issy-les-Moulineaux, et elle a été couverte il y a trois ans seulement.

On n'est plus du tout dans la même situation qu'il y a cinq ans. Aujourd'hui, tout Français qui veut avoir accès au haut débit peut l'avoir, grâce aux deux solutions proposées par France Télécom Orange : pour les groupements d'habitations, de 20 à 200 foyers, les NRA zones d'ombres (NRAZO), sortes de centraux téléphoniques plus puissants pour l'ADSL. Et, pour les habitations isolées, nous disposons d'une offre satellite. Désormais, la France est l'un des premiers pays au monde où, tous ceux qui le souhaitent peuvent avoir accès au haut débit.

36 000 Communes : Dans les campagnes, à 512 Kps s'agit-il vraiment de « haut débit » ?

B.J. : Les territoires ruraux ne sont pas limités à un débit de 512 Kbps. Le débit dépend de la distance entre la maison et le central téléphonique. A proximité du central, le débit est de 2 Mbps. Il diminue à mesure qu'on s'en éloigne, pour arriver à 512 Kbps minimum. Il y a quelques jours, j'ai inauguré le premier NRAZO de Franche Comté dans la commune de La Côte, 500 habitants (Haute-Saône). D'un seul coup, les habitants ont eu du 2Mbps ! C'est la preuve que les zones rurales ne sont pas victimes d'un traitement pénalisant.

36 000 Communes : Qui peut se payer ces solutions ?

B.J. : L'équipement en NRAZO relève de collectivités importantes : Région, Département voire communauté de communes et cela demande de suivre une procédure d'appel d'offres. Le satellite, en revanche, est à la portée d'une commune de 1 000 habitants. S'il faut équiper seulement 3 maisons situées dans un hameau isolé, le coût sera de 3 x 400 euros environ.

36 000 Communes : Quels services le haut débit apporte-t-il dès aujourd'hui dans le monde rural ?

B.J. : Grâce au haut débit et aux Points Visio Publics, par exemple, on met des services publics là où il n'y en a pas – et même là où il n'y en a jamais eu ! – Ce service permet un dialogue, face à face et à distance, avec un représentant de l'ANPE, de la CAF, de la CPAM, de la MSA, etc. Le premier a été installé dans la communauté de communes de l'Emblavez, en Haute-Loire. Il n'y avait jamais eu d'antenne ANPE ou de CPAM à l'Emblavez. Grâce au Point Visio Public d'Orange et à l'action de la Région et du Département, les habitants n'ont plus à se déplacer au chef-lieu pour accéder à ces services publics.

Je pourrais évoquer également le maintien à domicile des personnes âgées ou encore les bracelets Alzheimer pour localiser les patients équipés. Ce sont



Pour le directeur des relations avec les collectivités de France Télécom Orange, des solutions existent pour que chaque foyer dispose de 512 Kbps dans le monde rural.

des services qui peuvent fonctionner partout. Un dernier exemple, puisque je sais que le prochain congrès de l'AMRF sera consacré aux questions de santé : grâce au haut débit, on peut organiser le système de soins différemment et maintenir des petits hôpitaux menacés. Entre les villes de Lure, Luxeuil et Vesoul en Haute-Saône, il y avait deux façons de concevoir la carte médicale : soit en regroupant tous les services dans un seul hôpital, soit en mutualisant les compétences. La mise en réseau des trois hôpitaux avec de la fibre optique a permis que chacun devienne un pôle d'excellence dans un ou deux domaines. Dans cette configuration, un seul spécialiste suffit. Si un homme arrive avec une fracture du crâne à l'hôpital de Lure, où il n'y a pas de neurologue, on ne le déplace pas : il est hospitalisé à Lure où on lui fait un scanner, qui est interprété par le neurologue de l'hôpital de Vesoul...

36 000 Communes : Que peuvent attendre de vous les maires ruraux ?

B.J. : Nous vivons des mutations technologiques considérables et ce qui était impossible hier, l'est aujourd'hui. Donc ne regardons pas uniquement les infrastructures mais concentrons-nous sur les services. Nous sommes à l'écoute des élus. Leurs préoccupations sont claires. Quel service est-il possible de rendre à la population sur le territoire dont ils sont les élus ? Qu'ils sachent qu'Orange sera toujours un partenaire disponible, motivé et fiable pour apporter la contribution des TIC au développement de leurs politiques publiques, au service de tous nos concitoyens.